

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 22 février 2012 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2008 et portant nomination à la commission chargée d'arrêter la liste d'aptitude aux emplois d'agent de direction des organismes de sécurité sociale du régime général, du régime social des indépendants, aux emplois de cadre supérieur des organismes de sécurité sociale dans les mines

NOR : ETSS1230089A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment son article R. 123-45 ;

Vu l'arrêté du 25 septembre 1998 modifié fixant les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude aux emplois d'agent de direction des organismes de sécurité sociale du régime général, du régime social des indépendants, aux emplois de cadre supérieur des organismes de sécurité sociale dans les mines ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2008 portant nomination des membres de la commission chargée d'arrêter la liste d'aptitude aux emplois d'agent de direction des organismes de sécurité sociale du régime général, du régime social des indépendants, aux emplois de cadre supérieur des organismes de sécurité sociale dans les mines,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés, en qualité de membres de la commission chargée d'arrêter la liste d'aptitude aux emplois d'agent de direction des organismes de sécurité sociale du régime général, du régime social des indépendants, aux emplois de cadre supérieur des organismes de sécurité sociale dans les mines :

Représentants des agents de direction

*Représentants des agents de direction des organismes de sécurité sociale
du régime général*

Sur désignation du Syndicat national des personnels de direction
des organismes de sécurité sociale (SNPDOSS-CFE-CGC)

Titulaire

M. Daniel ROUVIERE, directeur de l'UGECAM Rhône-Alpes, en remplacement de M. Antoine GROS.

Suppléante

Mme Dominique FALCIONI, directrice du CTI Grand Est, en remplacement de M. Pierre ALBERTINI.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 22 février 2012.

Pour le ministre et par délégation :
Pour le directeur de la sécurité sociale :
*Le chef de service, adjoint
au directeur de la sécurité sociale,*
J.-L. REY